

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LE PETIT BOSSU.

Esquisse de mœurs sous le Consulat. CHAPITRE QUATRIÈME. ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS. (Suite).

Le général se disposait à dicter ses volontés au notaire, lorsque son domestique entre dans le salon et lui dit : — Il y a là un monsieur qui demande à vous parler, général. — Je n'ai pas le temps ! — Je lui ai dit que vous étiez en affaires, il a insisté. — Envoyez-le promener ! On ne marie pas sa fille tous les jours, c'est bien le moins qu'on ne le laisse tranquille aujourd'hui.

Le domestique s'éloigne, mais il rentre bientôt et dit quelques mots à l'oreille de son maître. Le général semble tout étonné, puis il répond : — Alors, c'est différent... nous allons l'entendre, cet oiseau-là, mais je ne devine guère ce qu'il peut avoir à me chanter... Je passe dans mon cabinet, fais-y venir, vous, Moulinaud, attendez-moi ici, griffonnez toujours vos préliminaires, vos petites phrases de chicane !... Oh ! j'espère que j'aurai bientôt fini avec ce monsieur, et que vous ne m'attendrez pas longtemps.

Le général passe dans son cabinet, où bientôt Baptiste introduit un monsieur vêtu en bourgeois, mais portant d'une figure assez patibulaire, lequel, sans beaucoup de formes et de politesses, dit au maître de la maison :

— Vous êtes le général Desparville ? — Il me semble que vous devez le savoir, puisque vous êtes envoyé par le ministre de la police. Mais je vous avoue que je ne comprends pas ce qu'il peut y avoir de commun entre nous.

— Vous avez connu le major Dorbecourt ? — Oui, c'est une mauvaise tête, mais un bon diable... ; il a pris de l'humour contre le premier Consul, je lui ai dit cent fois qu'il avait tort... Il a fait plus, il a trépané dans une conspiration que l'on vient de découvrir, et qui ne tendait à rien moins qu'à renverser le premier Consul. — Je n'en suis pas étonné ! c'était un cerveau brûlé. Mais qu'est-ce que tout cela me fait à moi ? — Voici une lettre que l'on a trouvée chez le major en faisant perquisition dans ses papiers. La reconnaissez-vous général ? — Eh oui, s'écrie-t-il, elle est de moi... ; c'est bien facile à reconnaître, je crois que je n'en ai pas écrit trois dans ma vie ; et puis mon écriture se voit de loin... je préfère écrire en gros, ça se lit plus facilement. — Cette lettre, que vous adressez au major Dorbecourt, vous compromet gravement, général... Ce chiffon me compromet... Qu'est-ce que j'ai donc mis là-dedans de malsain ! — Lisez vous-même.

Le général prend la lettre et lit :
"Mon cher Dorbecourt, disposez de moi, je suis un ami solide... Vous n'avez qu'un mot à dire, et je vous envoie des munitions ; là-dessus, je vous serre la main."

Après avoir lu, le général regarde l'agent de police en s'écriant : — Je ne vois pas qu'il y ait là-dedans de quoi tuer une mouche... Le major était malheureux, il avait quitté le service, je lui proposais de l'argent, voilà ce que j'entendais par des munitions... Vous secouez la tête... ; est-ce que vous ne croyez pas ? mille fusillades !... — Général, ce n'est point à moi de vous juger... — Mais Dorbecourt doit avoir été le premier à me rendre justice, il sait bien que je n'ai jamais approuvé ses ressentiments... — Le major n'est plus, il a mis fin à ses jours dans sa prison. — Il s'est tué... ; pauvre Dorbecourt... ; diable !... cela me fait de la peine... — Et vous, général, j'ai ordre de vous arrêter... de vous conduire sur-le-champ au château de Vincennes... — M'arrêter !... quoi !... il semblerait possible !... Accordez-moi au moins un jour de répit... ; j'allais marier ma fille... — Je ne puis vous accorder que dix minutes, ce sont mes ordres... — Bizarre !... ils sont rigoureux à ce que je vois. — N'importe, monsieur, je sais ce que c'est qu'une consigne... ; et j'obéirai. Permettez-moi de passer dans mon salon pour parler à mon notaire. Oh ! vous pouvez ne point me perdre de vue.

Moulinaud était resté dans le salon où il préparait le contrat. Le général l'aborde d'un air agité, et lui dit à demi-voix :

— Il ne s'agit plus de mariage, mon cher Moulinaud, un coup imprévu vient de me frapper... J'ai eu la bêtise d'écrire une lettre... ; elle n'est pas longue, et il y en a assez pour me compromettre... Bref, on vient m'arrêter... ; j'aime à croire que mon innocence sera reconnue ; mais en tout cas... ; il faut parer aux événements. Reprenez ce bon de trois cent mille francs. C'est la fortune de ma fille... ; faites-la valoir... ; gardez-la lui... ; Oh ! je connais votre probité... ; et s'il m'arrivait un malheur, du moins cette pauvre petite ne serait pas sans ressources...

Moulinaud ouvre des yeux aussi grands que ses oreilles, mais il s'empresse de prendre le bon que le général lui présente, en balbutiant :

— Comment ! il serait possible... ; je n'en reviens pas... ; Voulez-vous un reçu général ? — Non, ce n'est pas la peine... ; Entre honnêtes gens, à quoi bon ?... ; Mais vous veillerez sur ma fille, vous la protégerez si ma captivité se prolongeait...

— Ah ! général... ; mon dévouement... ; mon zèle... ; mon bonheur...

Le notaire ne savait plus ce qu'il disait ; l'arrivée des deux amants et de la veuve Bloquet le dispensa d'achever. Etonné de la longue absence de son père, Adolphe venait savoir qu'elle était cette visite qui pouvait retenir le général loin de ceux dont il allait assurer le bonheur.

En apercevant sa fille, le général se sent pâlir, le cœur lui manque un moment ; mais bientôt, rappelant son courage, il va à elle, et la presse dans ses bras en lui disant :

— Ma chère Adolphe, nous ne pouvons signer le contrat en ce moment. Une affaire importante m'appelle à Paris... ; il faut que j'accompagne... monsieur.

L'agent de police était dans un coin du salon, ne perdant pas de vue le général.

— Comment, mon père, vous allez nous quitter maintenant ! s'écrie Adolphe.

Gustave, qui a remarqué la pâleur et le trouble secret de celui qu'il allait nommer son père, lui dit aussitôt : — Général ne me permettez-vous pas de vous accompagner ? vous pourriez avoir besoin de moi donner quelques ordres...

Le général regarde l'agent qui fait un léger signe de tête ; alors le père d'Adolphe répond : — En effet, Gustave... ; il est possible que ta présence me soit nécessaire... ; viens avec moi, j'y consens.

Oui, dit la veuve Bloquet, ne quitte pas ton général... ; comme cela nous serons plus tranquilles... — Allons, embrasse-moi, ma fille... ; et prends patience... ; Sacrebleu ! c'est un nuage qui passe... ; mais ça ne sera rien !

Le général a pressé sa fille dans ses bras, puis il se hâte de partir avec Gustave qui regarde sa bien-aimée tant qu'il peut l'apercevoir.

Les deux femmes restent seules et tristes dans la maison de campagne. Moulinaud s'est hâté de prendre congé ; il est parti avec Taquinet, qui a fort occupé son temps à l'office, et qui, soit que le vin ou son prochain voyage lui monte la tête, a l'air encore plus gouillard avec son patron, auquel il répète tout le long du chemin :

— C'est un fameux client que le général, n'est-ce pas patron ?... ; seulement une douzaine comme ça, et vous vous arrondirez presque autant que le suis en ce moment... ; j'ai deux bosses... ; parole d'honneur, j'en ai deux, comme polichinelle !

Le notaire laisse dire son clerc, il ne lui répond rien, car il semble extrêmement préoccupé.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA LAITERIE.

Six mois se sont écoulés depuis les événements que nous venons de raconter.

Dans une maisonnette située dans le bois de Vincennes, près de la porte de Nogent, et qu'on appelle la Laiterie, parce qu'en effet on y vend du lait et des fromages à la crème, deux femmes sont assises dans une salle basse qui donne d'un côté sur le bois, et de l'autre sur un petit jardin attenant à la maisonnette.

Dans ces deux femmes, dont l'une semble avoir la soixantaine et paraît accablée par le chagrin et la souffrance, on reconnaît difficilement l'ex-vivandière et la fille du général Desparville. Mais six mois ont amené de tristes changements.

La veuve Bloquet, qui alors était encore vive, alerte, dont la tournure avait conservé l'assurance et la hardiesse de son ancien métier, est maintenant pâle, faible, ses cheveux ont entièrement blanchi ; elle tient sa tête penchée sur sa poitrine, enfin en six mois elle a vieilli de dix ans, et semble plus âgée qu'elle ne l'est réellement. Quant à la jeune Adolphe, elle est toujours jolie, bien faite et gracieuse ; mais sa démarche n'est plus vive et légère, ses yeux n'ont plus leur gaieté d'autrefois ; quelquefois son sourire laisse encore voir cette aimable malice qui allait si bien avec sa figure mutine, mais ce sourire passait maintenant comme l'éclair et la tristesse le remplaçait aussitôt.

C'est que pour ces deux femmes le sort a été bien cruel ; il les a privées en même temps d'un père, d'un amant et d'un fils. Depuis le jour où l'on est venu arrêter le général dans sa maison de campagne, on n'a plus entendu parler de lui ; on n'a jamais reçu de ses nouvelles ; mais ce qui semble plus extraordinaire encore, c'est que Gustave n'a point reparu non plus, et que le sort du jeune aide de camp est également un mystère pour sa mère et pour celle dont il allait être l'époux.

Sous le Consulat on ne badinait pas en matière de conspiration. Après l'arrestation du général, les scellés avaient été posés chez lui. La pauvre Adolphe, obligée de quitter la maison qu'elle habitait, s'était rendue près de la mère de Gustave, qui lui avait ouvert ses bras et la regardait comme sa fille ; mais en ne recevant aucune nouvelle de son fils, l'ex-vivandière avait perdu toute son énergie, tout son courage ; en voulant cacher sa douleur à Adolphe, qu'elle essayait de consoler, la pauvre femme était dévorée par la souffrance ; et comme le corps n'a pas toujours la force de supporter les peines de l'âme, une maladie grave s'était déclarée et avait mis la veuve Bloquet à la porte du tombeau.

Grâce aux bons soins d'Adolphe, la mère de

Gustave était revenue, sinon à la santé, du moins à la vie ; mais cette maladie avait coûté beaucoup d'argent. Adolphe n'en avait pas, la mère Bloquet n'en avait plus non plus, car c'était ordinairement son fils qui lui en donnait, et son fils n'était plus là. Pour se faire des ressources, il fallut vendre des parures, des bijoux d'Adolphe ; mais la misère approchait, et les deux femmes frémissaient pour leur avenir ; car la jeune fille, gâtée par son père, n'avait aucune idée du travail, et la pauvre mère, accablée par la disparition de son fils, ne se sentait plus cette force nécessaire pour faire face au malheur.

C'est alors que M. Moulinaud reparut. Le notaire savait parfaitement tout ce qui était arrivé aux deux pauvres femmes. Il avait attendu pour arriver que leur position fût presque désespérée, bien certain que sa présence ne ferait que plus d'effroi ! Les gens adroits tirent parti de tout, et surtout du malheur des autres.

En trouvant Adolphe dans un triste réduit où tout lui manquait, le notaire s'écria qu'il ne souffrirait pas que la fille du général Desparville, de son ancien client, vécût dans la misère. Adolphe dit qu'elle se voulait point se séparer de Mme Bloquet. — Vous ne la quitterez pas répondit Moulinaud, et avant peu vous aurez de mes nouvelles ; je ne suis pas riche, mais j'aime... à faire le bien... ; c'est ma plus douce récréation !

Et ce monsieur s'éloigna en faisant un de ses plus mielleux sourires. Le lendemain, il arriva avec une voiture dans laquelle il fit monter l'ex-vivandière et Adolphe, et il les conduisit dans sa petite maisonnette près de Nogent. Il les y installa en leur disant :

— Je vous ai loué cette demeure ; vous êtes ici chez vous. On y vendait du lait, vous en vendrez... C'est-à-dire la veuve Bloquet en vendra si cela l'amuse. Il y a trois vaches dans l'étable... On peut aussi faire du fromage... ; ça occupe... ; et cela rapporte. Il y a un petit jardin, mais en plein rapport, beaucoup de fruits. Charmante Adolphe, cette maisonnette vous plaît-elle ?

La jeune fille se trouvait très-heureuse de vivre à la campagne ; la mère Bloquet bien content de vendre des petits fromages et du lait. Toutes deux étaient donc très satisfaits, et vous savez si ce monsieur méritait d'être béni ! mais on se trompe en bénéfices comme en toute autre chose : *errare humanum est !*

Les deux femmes vivaient là, tranquilles du moins sur leur existence, et pouvant toute la journée se parler des deux êtres qu'elles chérissaient et qu'elles attendaient toujours.

Ce qu'il y avait de plus beau dans la conduite du notaire, c'est qu'il ne venait que fort rarement voir ses protégées de Nogent, qui cependant le recevaient toujours comme leur bienfaiteur.

Par une journée d'orage, la jeune fille et la pauvre mère étaient donc en train de causer dans la salle basse de leur maisonnette, et, suivant leur habitude, elles parlaient des objets de leurs affections.

— On nous a dit que mon père s'était trouvé compromis dans une conspiration, disait Adolphe ; mais enfin, il était innocent, on a dû le juger... ; il devrait être rendu à la liberté... — Mais mon fils, disait la veuve Bloquet, il n'était impliqué dans rien ; on ne venait pas l'arrêter, il a suivi le général volontairement... ; et cependant il n'a pas reparu depuis ce jour fatal... ; Qu'est-ce que cela veut dire ?

Adolphe avait rapproché sa chaise de celle de la pauvre femme, et avait dit d'un air mystérieux : — Ma bonne amie... ; si vous voulez ne pas vous moquer de moi, je vous dirai quelque chose... — Ah ! chère enfant ! est-ce que je puis avoir envie de me moquer de personne ? expliquez-moi... — Eh bien, j'ai idée qu'avant peu nous reverrons Gustave, qui, sans doute, nous apportera des nouvelles de mon père... ; Qui te fait penser cela ? — Un rêve... ; Oh ! un singulier rêve. Avant-hier... ; il m'a semblé le voir, l'entendre me parler au milieu de la nuit... ; il m'a semblé même qu'il déposait un baiser sur mon front... ; j'ai poussé un cri... ; l'ombre a disparu... ;

C'est bien singulier ! s'écria la bonne femme. J'ai fait avant-hier tout le même rêve que toi... ; Mon fils est venu m'embrasser pendant mon sommeil... ; Serait-il possible !... ; et vous ne me le disiez pas... ; Mais ce n'est pas la première fois que cela m'arrive. Quant je m'éveille, il me semble sentir encore l'impression de son baiser, que j'entends le bruit de ses pas... ; qui s'éloignent... — Et moi aussi... ; Oh ! que bonheur... ; il va revenir alors... ; c'est un avis du Ciel.

Mais tout à coup les deux femmes deviennent tristes, pâles, effrayées, et la pauvre mère murmure : — Mon Dieu ! si c'était l'ombre de mon fils qui revient nous voir... ; alors... ; c'est qu'il serait donc mort !... ; Oh ! non ! non ! ma mère !... ; ce n'est pas possible !... ; cela n'est pas possible !... ; cela n'est pas possible !... ; s'écrie Adolphe en jetant ses bras autour du cou de sa compagne, et en lui cachant son visage pour lui cacher ses larmes.

Deux coups secs, frappés à la porte d'entrée, que l'on ouvre presque aussitôt, tirent les deux femmes de leur accablement, et une voix criarde, aiguë, fait entendre ces mots :

— Je voudrais bien avoir pour deux sous de lait et un sou de pain, si c'était possible.

— Entrez, monsieur, répond la veuve Bloquet. Celui qui avait parlé est bientôt dans la salle basse. Il poussa un cri de surprise en considérant les deux femmes qui ne sont pas moins étonnées en reconnaissant le petit bossu.

(A continuer.)

REVUE DE PARIS.

Paris, 10 mai, 1847.

Enfin, jeudi 6 mai, le printemps a mis le nez à la fenêtre d'en haut... C'est une date bonne à enregistrer pour les historiens de la température Parisienne... Dès que cette apparition si longtemps attendue s'est manifestée, on a vu pousser sur les boulevards des feuilles, des chaises et des tables. Les arbres ont verdi, comme par enchantement, et les cafés se sont empressés d'offrir aux promeneurs des sièges et des rafraîchissements. La vie d'été commence à Paris, et chaque soir, désormais sur la double ligne qui s'étend de la Madeleine à la Bastille, deux files de buveurs et de fumeurs attablés représentent aux passants le spectacle d'un estaminet en plein air.

Il est temps que la belle saison se déclare. Les seules fleurs à peu près que le printemps eût fait éclore jusqu'à présent étaient les fleurs des jeux floraux. Celles-là ne manquent jamais de s'épanouir un avril... Quelques personnes ne savent peut-être pas que l'institution de Clémence Isaura, fondée dans le quinzième siècle, est encore en pleine activité de service. Rien ne périr en France ; — ce pays de l'inconstance, de la légèreté, des modes changeantes, est obstinément attaché à ses vieux usages, et il en maintient quelques-uns des plus surannés avec une opiniâtreté qu'on ne retrouve chez aucun autre peuple du globe... Dans la distribution des fleurs toulousaines, un poète parisien a obtenu le soubri d'argent. Puisse cet écrivain n'avoir jamais d'autre souci !

Au signal donné par le soleil de mai, les chaises de poste se mettent en mouvement. Depuis trois jours le nombre des voyageurs a triplé sur toutes les lignes de chemins de fer. Les eaux de Bade, — ce rendez-vous de l'Europe élégante, — sont à leurs visiteurs fidèles et nouveaux un appel irrésistible. Aux charmes connus de ce séjour s'ajoutent cette année de nouvelles merveilles. Le congrès sera brillant ; — mais Paris, qui s'apprête au départ, a tenu bon jusqu'à présent ; les bals étaient encore nombreux la semaine dernière, et les salons, comme le ciel, avaient conservé leur physionomie, leurs habitudes et leur train de l'hiver.

M. de Montalivet a donné coup sur coup deux grandes soirées dans son hôtel de la place Vendôme. La seconde de ces soirées était un raout semi politique ; l'apremière était bel et bien un bal charmant où se trouvait la fine fleur de la meilleure et de la plus brillante société. Il n'y a pas à Paris de salon plus distingué que celui-là ; on y rencontre les traditions de la haute aristocratie, alliées au bon goût et à l'intelligente hospitalité de notre époque. Tous les grands noms et toutes les belles renommées figurent dans ces réunions. Les femmes remarquables par leurs grâces se montraient en grand nombre au bal de M. de Montalivet, et les quatre filles du maître de la maison n'étaient pas le moindre ornement de la fête.

M. le prince de Ligne, ambassadeur de la Belgique, a donné aussi, la semaine dernière, un bal splendide, — et ce bal de clôture, qui revient périodiquement tous les ans et qui fait toujours sensation par son éclat et sa magnificence, a fait cette année plus de bruit encore qu'à l'ordinaire, par suite d'un incident grave et plaisant à la fois.

La chronique diplomatique du Faubourg Saint-Honoré, reproduite et commentée en ce moment dans tous les salons, rapporte que M. Hébert, le ministre, avait été invité au bal du prince de Ligne, mais invité seul, sans Mme Hébert, et absolument comme s'il eût été célibataire ou veuf.

Cet oubli, qui, de la part d'un ambassadeur, ne pouvait être que prémédité, — car on calcule tout en diplomatie, — avait, dit-on, profondément blessé l'irascible garde des sceaux.

M. Hébert — dit la chronique, — fit dans le salon de l'ambassade une entrée qui pouvait produire de l'effet, mais qui n'en produisit pas. Il avait pris un maintien superbe et un visage fâché ; — mais comme le visage lui est assez ordinaire, on n'y porta pas la moindre attention. Le ministre salua magnifiquement le prince de Ligne, mais il affecta de ne pas aller présenter ses hommages à la princesse, voulant ainsi user de représailles, et rendre à l'ambassadeur l'ouï-bli qui avait frappé M. le ministre.

C'était ce que, dans la langue du droit, le ministre de la justice pouvait appeler la peine du talion.

Il était impossible à l'ambassadeur de ne pas remarquer ce manque de convenances, et le prince se trouvait assez fort de sa position et de son esprit pour affronter une explication. — Il s'approcha donc de M. Hébert, et il lui demanda poliment des nouvelles de sa femme. — C'était une circonstance aggravante qui, selon le code, exigeait un supplément de peine.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Abonnement au Journal Canadien... ; Prix des Annonces... ; Toute insertion subéquente, le quart du prix.

Alors, — et c'est ici que la chronique nous semble assumer une grande responsabilité, — M. Hébert aurait répondu :

— Madame Hébert se porte fort bien, et elle serait ici si Mme la princesse de Ligne n'avait pas oublié de l'inviter.

A cette boutade étrange, on se hâta de le relever de l'ancien procureur normand parait sous le bonnet d'hermine du garde des sceaux, le prince regarda M. Hébert du haut de sa seigneurie d'un air profondément étonné ; puis, après un moment de silence accablant, il répondit par quelques mots énoncés à voix basse, qui voulaient dire, s'ils ne le disaient nettement :

— L'ambassadeur de Belgique a invité le garde des sceaux de France, mais M. le prince et Mme la princesse de Ligne ne connaissent ni monsieur ni madame Hébert.

Voilà l'anecdote telle qu'elle circule, et que nous répétons sans y changer une virgule.

Vendredi, veille du 1er mai, il y avait un bal chez Mme la comtesse de... ; l'état-major du faubourg Saint-Germain figurait tout entier à cette fête ; l'assemblée était uniquement composée d'amateurs de l'ancien régime qui se maintiennent avec une incroyable obstination dans leur hostilité contre le nouvel ordre de choses. A minuit, au moment où la fête était dans son plus vigoureux essor, quelques nobles dames, qui jusque-là avaient pris le plus grand plaisir à la danse, refusèrent les invitations des cavaliers empressés et se retirèrent en montrant les pendules : « Le 1er mai vient de sonner, et nous ne dansons plus le jour de la Saint-Philippe. »

L'exemple oblige comme la noblesse. Les dames et les demoiselles qui auraient volontiers oublié une solennité si chère pour leurs opinions, se conformèrent à la façon qui leur était donnée par les menottes de la parti, et le soir termina politiquement à minuit un quart, comme cela se pratique dans les salons du Marais.

Mais pourriez-vous croire que les bals vont devenir rares ; la plupart des salons se ferment, et les personnes qui ne quittent pas encore Paris et qui ne peuvent se passer des distractions du monde sont obligées de se contenter de pot ou de se jeter dans les routes excentriques. Le besoin des choses étranges se fait généralement sentir, et dans ces derniers temps, il a fallu recourir aux émotions de la curiosité pour combattre l'influence agaçante de la tristesse saison qui compromettrait si douloureusement le nom et la réputation du printemps.

Pour remplacer les bals finis et les concerts qui s'en vont avec tambours et trompettes, — quelques-unes de nos merveilleuses ont imaginé de prendre en faveur les expériences sur les effets de l'éther. Jalouses de l'instrument et de s'amuser en même temps, ces dames ne se contentent pas d'assister à de simples dissertations ou à de petites épreuves ; — leur leur fait le spectacle étonnant des opérations chirurgicales les plus terribles. On en cite plusieurs qui ont eu l'héroïsme d'assister sans soulever à des amputations de bras et de jambes. Les plus timides, celles qui ont le système nerveux délicat, se contentent de voir extraire des dents sans douleur à des sujets éthérés, séances curieuses qui attirent toutes les semaines une foule nombreuse et choisie dans les salons de M. Delabarre, jeune et savant praticien dont les recherches ont fait faire un pas notable à la science, et qui a inventé de nouveaux procédés et d'ingénieux appareils pour l'inhalation de l'éther.

La controverse est plus vive que jamais sur ce système, et voici qu'un médecin français, et qui plus est, maraillais, M. Ducros, en revendiquant l'idée première et la dispute aux Américains, dans une brochure qu'il vient de publier sur la nécessité de créer une chaire de médecine comparée au sein de toutes les facultés. Selon l'auteur, M. Ducros serait le Christoph Colomb de l'invention ; les médecins américains n'en seraient que les Américains Vesputes.

Cette découverte des propriétés bienfaisantes de l'éther doit faire naître dans nos mœurs une foule d'innovations étranges. En voici une autre que rapporte la chronique judiciaire : — un criminel, condamné à mort et comptant peu sur son pouvol et sur son recours en grâce, a fait parvenir au ministère de la justice une requête par laquelle il demande à être éthérisé au moment de son exécution.

Il y a là un beau sujet de discussion pour les juriconsultes. Le législateur a voulu faire de la peine de mort un exemple et une suppression, mais non pas une douleur. Or, s'il y a un moyen d'épargner au condamné les souffrances du supplice, la philanthropie exige qu'on fasse droit à sa requête. Les progrès des lumières et le bénéfice des découvertes scientifiques doivent profiter à tout le monde, même aux criminels que la société retranche de son sein.

On se marie beaucoup, selon la coutume, avant de partir pour la campagne. Parmi les unions qui occupent le monde parisien, il y en a d'illustres à divers titres ; mais toute la pompe des noms aristocratiques s'efface devant le retentissement d'un nom d'illustre. Diane, par exemple, est une publication municipale.

M. le prince Scipion Gaspard Borghèse, duc de Salviati, fils de M. le prince et de Mme la princesse Aldobrandini, née Constance de la Rochefoucauld, épouse Mlle de Fitz-James, fille

de M. le duc et de Mme la duchesse de Fitz-james; — et d'autre part — M. Cleinger, statuair, épouse Mlle Gabrielle Solange Duvdevant, fille de M. le baron et de Mme la baronne Duvdevant. — Cette dernière annonce éclaire la première, car on sait que Mme la baronne Duvdevant n'est autre que le grand écrivain qui publie ses œuvres sous le pseudonyme de George Sand.

EUGÈNE GUINOT (Pierre Durand).



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 8 JUIN, 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

QUESTION DE L'ORAUTEUR.

Vendredi, 4 juin, 1847.

L'hon. M. Baldwin ouvrit la séance en demandant qu'il lui fût permis d'adresser quelques questions à l'hon. M. Daly, au greffier en chef, à l'hon. M. MacNab, au sujet des virements opérés pendant la vacance du parlement pour des motifs d'élection. Il fit d'abord motion que l'hon. M. Daly fut interrogé de sa place sur les affaires en question.

M. Viger s'opposa à cette motion, tant qu'on ne lui montrât pas quelques précédents dans l'histoire parlementaire qui pût l'autoriser à cette démarche. Malgré sa longue expérience il n'avait eu connaissance d'aucun précédent de cette sorte, il ne pensait pas qu'il n'y eût jamais eu dans le parlement anglais une proposition aussi extraordinaire. Il était fortement d'opinion que personne n'avait droit d'interroger dans cette chambre un ministre de la couronne.

M. La Fontaine fit remarquer à M. Viger qu'il se mettait en contradiction avec ses opinions de l'autre jour. A la séance précédente on avait prétendu que l'affaire devait être renvoyée à un comité spécial qui aurait eu le pouvoir de s'enquérir des faits, et d'amener devant lui personnes, papiers et records. Les ministres même de la couronne auraient subi un interrogatoire devant ce comité. Or, la chambre avait décidé qu'au lieu de référer l'affaire à un comité spécial, elle la prendrait elle-même en considération; elle devait donc avoir tous les pouvoirs de ce comité, et pouvait par conséquent s'adresser aux ministres de la couronne pour en obtenir des informations. D'ailleurs, l'hon. M. Daly ne devait pas être interrogé comme ministre, mais comme membre de la chambre.

M. Viger répliqua avec force qu'il était prêt à abandonner sa position, si on voulait seulement lui céder un seul précédent d'une démarche aussi extraordinaire.

M. Baldwin se rendit au désir de M. Viger en lui citant le cas récent de Hauser, dans le parlement impérial, où l'on prit les dispositions des ministres à la barre de la chambre. M. Baldwin lut, le livre en main, plusieurs passages des témoignages en question.

M. Aylwin fit remarquer qu'il s'agissait de témoignages nécessaires, que comme il n'y avait aucun moyen de s'inscrire en faux il fallait savoir des ministres eux-mêmes si les documents que l'on avait soumis à cette chambre étaient bien ceux qu'ils avaient signés. Il ne s'occuperait pas de citer de nouveaux précédents, puisqu'on en avait déjà cité, mais il voulait demander, lui aussi, à l'hon. membre pour les Trois-Rivières, si dans sa longue carrière parlementaire, il avait été témoin d'un cas aussi extraordinaire que le cas actuel, d'un cas où deux membres de la chambre se soient permis de faire énoncer un writ pour une élection, lorsque le siège de l'orateur n'avait pas été déclaré vacant, et pendant qu'il résidait dans le pays?

M. Cayley pensait que la chambre avait décidé à sa dernière séance que tous les papiers qui avaient rapport à cette affaire seraient mis sur la table. Il semblait maintenant que l'on voulait les supprimer et questionner l'hon. membre pour Mégantic, et peut-être même l'orateur. Il ne croyait pas que l'on dût permettre à chacun de faire à ces messieurs telles questions qu'il lui plairait. Il faisait donc motion en amendement que l'hon. M. Daly fût prié de mettre devant la chambre la correspondance qui avait eu lieu entre lui et l'orateur au sujet de l'acceptation ou de la non-acceptation de la place d'adjutant-général.

M. Baldwin n'avait aucune objection à ce que cette motion fut reçue avant la séance. Tout son désir était de connaître la vérité; il ne pouvait croire que les ministres eussent envie de cacher quelque chose. Pour lui il était loin de vouloir pénétrer dans les secrets du cabinet qu'il considérait comme sacrés, mais il désirait obtenir sur l'affaire qui était devant la chambre les plus amples explications possibles.

M. Christie dit qu'il avait d'abord demandé les documents, mais si ces documents produits ne donnaient point des informations satisfaisantes, il ne voyait aucun inconvénient à laisser poser des questions pour faire connaître la vérité. M. Duggan et le col. Prince s'exprimèrent de la même manière, et les ministres prirent alors le parti de se conformer à la décision de la majorité. Les papiers furent donc déposés sur la table et lus comme suit :

Dundurn, 25 juin, 1846. Mon cher monsieur, Je me suis assuré que le major Kenneth Cameron, ci-devant du 79^e régiment, acceptera la nomination de député adjutant-général pour le

Canada Ouest, et ce sera une excellente nomination. Ce point réglé, le plutôt nous serons gazettés le mieux ce sera. Son Excellence pourra peut-être regarder le 1^{er} juillet, comme un jour convenable, comme il termine un quartier. Il n'y a pas de temps à perdre à envoyer le writ pour Hamilton.

Tout à vous,

(Signé), ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. DALY, Secrétaire.

3 juillet, 1846.

Mon cher sir Allan,

Il m'a été impossible de répondre plutôt à votre lettre particulière du 25 expiré, attendu qu'il n'avait encore été pris de détermination définitive à l'égard de la nomination du député adjutant-général pour le Haut-Canada. Après la plus mûre considération avec les membres de son conseil, le gouverneur-général en est venu à la conclusion qu'il est plus à propos de nommer le colonel D. McDonald, qu'aucun autre, et en conséquence il a ordonné l'émission immédiate de sa commission. Le Dr. Taché est nommé, et il est maintenant ici, et votre nomination, ainsi que celles de vos députés, paraîtront dans la prochaine Gazette Officielle.

Son Excellence désire que je dise qu'elle éprouve beaucoup de regret si de cette affaire, il résulte quelque désappointement pour le colonel Cameron, attendu que ce sont des circonstances dont il n'était plus le maître qui l'ont détourné de sa première intention, mais qui ne touchent en rien au caractère personnel élevé du colonel Cameron. J'espère que nous ne tarderons pas à vous voir ici.

Tout à vous,

(Signé), D. DALY.

SIR ALLAN N. MACNAB, Orateur, etc., etc.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 4 juillet 1846.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général de vous transmettre avec la présente une commission vous nommant Adjudant-Général de la Milice du Canada.

L'honoraire est de £2; vous voudrez bien en faire la remise.

J'ai etc.

(Signé) D. DALY.

SIR ALLAN N. MACNAB, Hamilton.

Hamilton, 7 juillet, 1846.

Cher monsieur,

Je reçois à l'instant (au bureau de la poste d'où je vous écris) votre lettre du 3 courant, en réponse à la mienne du 25 expiré, accompagnée d'une commission me nommant adjutant-général de la milice du Canada, et m'informant en même temps que le colonel MacDonell est nommé député adjutant-général. Je vous prie d'en présenter mes remerciements à son Excellence, mais les circonstances me mettent dans la nécessité de refuser cette nomination, et de renvoyer la commission, — et par la maille de demain j'écrit à Sa Seigneurie plus au long sur le sujet.

J'ai, etc.,

(Signé), ALLAN N. MACNAB.

L'hon. D. DALY, etc., etc. etc.

Dundurn, 8 juillet, 1847.

Mylord,

Votre seigneurie aura sans doute été informée par M. le secrétaire Daly du renvoi que j'ai fait de la commission me nommant adjutant-général de milice, et j'ai maintenant l'honneur d'expliquer plus amplement à votre excellence ce qui m'a forcé d'adopter cette démarche. D'abord je dois à votre seigneurie d'exprimer mes meilleurs remerciements pour l'honneur qu'on me destinait, et pour la courtoisie que j'ai toujours rencontrée de la part de votre excellence, et je me flatte que vous n'attribuerez pas en aucun degré mon prompt renvoi de la commission à un manque dans le haut respect qui vous est dû et que j'entretiens pour votre seigneurie.

Dans les divers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec votre excellence au sujet de la milice, et de ma nomination au poste d'adjutant-général, c'était mon désir et je me suis efforcé de pénétrer votre excellence, du désir sincère que j'entretenais d'avoir un bon support dans les officiers subordonnés du département. C'était parce que je considère la tâche de réorganiser la milice, et de mettre à exécution avec effet les desirs sincères et les vœux étendus de votre seigneurie sur ce sujet, et de surveiller d'une manière permanente et utile tout le corps de la milice dans l'étendue de cette vaste province, comme un entrepris difficile et important, et une tâche à laquelle je ne me croyais pas égal sans l'aide d'assistants capables et effectifs.

Quoique sans expérience militaire, je considère le Dr. Taché tout-à-fait éligible pour la charge de député-adjutant-général, plus spécialement dans la vue de la population du Bas-Canada, et je me suis exprimé dans ce sens à votre excellence, mais comme il n'appartenait pas à l'armée (civile), je jugeai qu'il était d'autant plus désirable que l'autre député fut au fait des affaires militaires, et familiarisé avec les détails, et je pris la liberté de suggérer comme possédant suivant moi ces qualifications; le col. R. Cameron quoiqu'il fut aussi mentionné du colonel MacDonell comme étant proposé par quelques messieurs du conseil exécutif, je ne compris pas que votre excellence entretint sa

recommandation en opposition au colonel Cameron, et je laissai Montréal sous l'impression parfaite que votre excellence avait décidée finalement en faveur de ce dernier. J'ai communiqué avec lui sur ce sujet avec la sanction de votre excellence, et j'ai fait dans la persuasion qu'il aurait été choisi pour la charge.

Après mon départ de Montréal, je n'en ai pas entendu parler davantage, jusqu'à la réception de la lettre de M. Daly du 3 courant me transmettant la commission qui était pour moi, et m'informant qu'après la considération la plus mûre avec les membres du conseil exécutif, Votre Excellence en était venue à la conclusion, qu'il était plus expédient de nommer le colonel Macdonell Député-Adjudant-Général, qu'aucune autre personne, et que vous aviez en conséquence ordonné l'émission immédiate de sa commission. La lettre de M. Daly m'informe qu'en conformité de l'avis du conseil la nomination du colonel MacDonell a été résolue. Je n'en remarquerai pas moins avec respect que ce n'est pas un office politique, et que je ne comprends pas que le conseil ait, non plus que je consentirais à accéder à cet honorable corps, le privilège de contrôler les nominations de cette espèce.

Ce principe, je crois, fut réglé, avec l'approbation du gouvernement impérial, sous l'administration de lord Metcalfe, et je suppose que l'on avait clairement reconnu la manière ferme avec laquelle il maintient le droit de la Reine, et du Représentant de Sa Majesté à exercer une libre discrétion dans les nominations de milice. Dans l'occasion actuelle je croyais que Votre Excellence, dans l'exercice d'un droit de prérogative indubitable, avait accepté le colonel Cameron pour un des députés adjutants-généraux, nomination à laquelle le conseil s'en suis sûr, ne pouvait objecter pour des raisons politiques ou personnelles, et tout en maintenant rigoureusement le droit constitutionnel de votre Excellence de la faire, sans égard pour le conseil exécutif, je n'en déclarai pas moins franchement qu'il était également libre à Votre Excellence de déférer à son avis, et de renoncer à l'intention qui avait été formée, et d'exercer le patronage de la couronne en faveur d'un autre, puisque Votre Excellence avez eu plus à propos de la faire. Donnant à Votre Excellence l'assurance que c'est par suite du changement survenu dans l'état des arrangements que j'ai pris la marche que je sens me convenir le mieux, je me bornerai à renouveler l'expression de mes remerciements de l'office honorable et lucratif qu'il a gracieusement plu à Votre Excellence de me désigner, et du regret que j'ai de ne trouver dans l'obligation d'en refuser l'acceptation.

J'ai l'honneur d'être,

etc., etc., etc.

(Signé) ALLAN N. MACNAB.

Après la lecture de ces lettres, M. Baldwin fit sa motion demandant la permission de questionner l'hon. M. Daly, et elle fut emportée sans division.

Aux questions posées par M. Baldwin, M. Daly répondit qu'il avait signé le warrant pour faire émaner le writ de l'élection de Simcoe, et qu'il ne pouvait produire aucun autre document que ceux qui étaient sur la table. M. Baldwin lui ayant demandé quels étaient les motifs ou les faits qui l'avaient d'abord porté à croire que le siège de sir Allan MacNab était devenu vacant, et qui l'avaient ensuite fait changer d'opinion, M. Daly resta plusieurs minutes sans répondre, et ses amis voyant son embarras, s'opposèrent à ce qu'on lui fit cette question.

M. Baldwin adressa ensuite quelques questions au greffier en chef, et les réponses n'ont rien révélé d'important, et ensuite il fit motion que l'orateur, sir Allan MacNab, fut examiné de sa place sur toutes les circonstances qui avaient rapport à l'affaire. On s'y opposa avec force, mais M. Baldwin cita à son appui plusieurs précédents qui avaient eu lieu dans le parlement impérial. Néanmoins le parti du ministère insista, et demanda une division; cette division fut contre lui, 36 ayant voté pour la motion de M. Baldwin et 34 contre. Voici la division :

Pour : — Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Conger, Desautour, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchère, Gowan, John, Lacoste, LaFontaine, Lanier, Laurin, LaTerrière, LeMoine, Leslie, Macdonald (Glengary), Merritt, Morin, Nelson, Powell, Price, Robinson, Scott, Smith (Wentworth), Thompson, Watts. — 36.

Contre : — Aylwin, Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Hale, Hall, Jessup, Lyon, Macdonald (Kingston), Macdonell (Dundas), McConnell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Williams. — 34.

L'orateur fut en conséquence interrogé de sa place, et sur les questions qui lui furent posées, il donna les explications suivantes :

« La place d'Adjudant-Général m'a été offerte par le ci-devant Gouverneur-Général, j'avais d'abord intention de l'accepter à certaines conditions que j'offris à Son Excellence. Au premier offre je refusai, mais dans une conversation subséquente que j'eus avec le Gouverneur-Général je consentis à accepter la place à la condition qu'il ne serait permis de me procurer dans mon emploi l'aide la plus efficace. Le Gouverneur désirait avoir un monsieur d'origine française comme Député Adjudant-Général pour le Bas-Canada. Je suggérai le nom du Dr. Taché, et Sa Seigneurie y acquiesça. Je voulais alors faire sentir à Son Excellence l'importance pour moi d'avoir un Député dans le Haut-Canada de connaissances et d'expériences dans les affaires militaires. Je suggérai le col. Kenneth Cameron, et Son Excellence y con-

sentit. La chose demeura ainsi jusqu'à la fin de la session. Après la prorogation, je vis le Gouverneur-Général à ce sujet. On m'avait déjà proposé avant cela d'être gazetté. Je laissai le Gouverneur-Général en comprenant que le col. Cameron serait mon député. Avec l'approbation de Son Excellence j'allai directement chez M. Daly l'informant que j'avais accepté la place d'Adjudant-Général, de Son Excellence le Gouverneur, à la condition expresse que le col. Cameron devait être mon député; j'avais l'autorité de Son Excellence pour dire cela; et qu'assurément je serais certain que le col. Cameron accepterait la place de député Adjudant-général, nos nominations à tous deux seraient publiées sur la Gazette. J'eus ensuite occasion d'aller à Québec, et M. H. Cameron étant alors en ville pour affaires, et devant retourner immédiatement dans le Haut-Canada, je le priai, comme j'étais sur le point de partir pour l'Angleterre, d'écrire au col. Cameron pour savoir s'il accepterait la place. De retour à Toronto, je m'informai à M. H. Cameron qui me dit avoir écrit au col. Cameron, et que ce monsieur déclarait qu'il accepterait la place. En ayant cette réponse j'écrivis à M. Daly. C'était le 25 juin. Le 3 juillet je reçus une réponse. A la réception de cette réponse je refusai la place, dans la lettre que j'ai mise devant la chambre. J'aurais dû ajouter qu'en revenant de Québec et passant à Montréal, j'allai prendre congé du gouverneur-général qui me dit que quelques membres du conseil désiraient nommer le col. MacDonell; mais dit-il, « je vous ai dit d'offrir la place de député adjutant-général au col. Cameron. » Je lui répondis que je lui étais obligé et que si j'acceptais la place d'adjutant, les services du col. Cameron m'étaient indispensables. Après avoir quitté le gouverneur j'allai voir le receveur-général. Il s'exprima en faveur du col. MacDonell. Je lui dis que s'il y avait quelque difficulté, je retournerais chez le gouverneur. Il me dit : « il n'y a pas de nécessité; nous fâcherons de pourvoir M. MacDonell de quelque autre manière. » Je n'ai eu aucune autre communication avec le gouvernement exécutif, ni avec le gouverneur-général, que ce qui est contenu dans les lettres soumises à la chambre. Je n'ai point vu le gouverneur-général depuis, je n'ai signé aucun document comme adjudant-général, et je n'ai fait aucun acte officiel en cette qualité. Avant mon premier refus, j'avais envoyé un plan de réorganisation de la milice que j'avais préparé quelques années auparavant. J'avais fait des arrangements pour que les cols. Taché et Cameron pussent remplir mes devoirs en mon absence. »

M. Baldwin récapitula ensuite en peu de mots les faits établis par les documents mis devant la chambre, et les témoignages, et en vint à la conclusion que la place d'adjutant-général lui avait été offerte et qu'il l'avait acceptée à une condition, laquelle condition, n'a pas été remplie. Ainsi, quoiqu'il y eût une acceptation conditionnelle, il ne paraissait pas que cette acceptation pût rendre vacant le siège de l'hon. membre pour Hamilton. Il fit donc motion :

« Qu'il apparût à cette chambre que sir Allan MacNab a reçu de la couronne l'offre de la place d'adjutant-général du Canada, et qu'il l'a acceptée, à condition que K. Cameron, etc., serait nommé député adjutant-général pour le Haut-Canada et a été en conséquence autorisé à communiquer cette décision à ce dernier monsieur. »

M. Aylwin s'opposa à cette motion en maintenant qu'il ne pouvait y avoir de distinction entre une acceptation conditionnelle et une acceptation non-conditionnelle. Le statut provincial avait pour objet d'empêcher les membres du parlement d'être sous l'influence des ministres de la couronne, et obligé tout homme qui a été nommé pendant une seule session dans la dépendance de l'exécutif de se présenter de nouveau à ses constituants. Lord Cathcart avait offert une place à l'hon. orateur; celui-ci l'avait acceptée à une certaine condition; lord Cathcart à son tour avait accepté la condition. Alors sir Allan MacNab devait avoir laissé Son Excellence dans la persuasion qu'il était adjutant-général. Le contrat était parfait; et il a été violé ensuite, mais il avait existé et ce n'était suffisant. M. Aylwin parla longtemps, avec son éloquence ordinaire, et fut écouté avec beaucoup d'attention.

M. Baldwin répondit que la seule chose dont il s'agissait était de savoir s'il y avait eu acceptation ou non. Or il lui semblait que le droit constitutionnel ne pouvait forcer un homme à faire, sans condition, une chose qu'il n'a entreprise qu'à une certaine condition. Toute autre doctrine lui paraissait dangereuse. D'après ces principes, une personne pourrait être appelée à remplir une place; elle l'accepterait à une condition; et le gouvernement ne s'occuperait point de cette condition et cependant le siège de cette personne deviendrait vacant. En supposant que l'hon. membre pour Québec accepterait la place de solliciteur-général à condition que le membre pour Terrebonne serait procureur-général, si cette dernière condition n'était pas remplie, est-ce que le siège du premier monsieur serait cependant vacant? Il pensait que cette doctrine ne pouvait être partagée par la chambre sans le plus grand danger.

Le colonel Prince dit qu'il voterait pour la motion de M. Baldwin. Il ne savait que penser d'une administration qui prenait sur elle-même de publier des nominations dans la Gazette officielle sans le consentement de personnes. Il avait été témoin d'un grand nombre de bévues, mais jamais d'aussi grossières, jamais il n'avait entendu mentionner une absurdité semblable. Si cette chose fut arrivée pendant la session elle eût donné prise à la corruption; et il en avait un exemple sous les yeux. Il voyait le ci-devant procureur-général siéger dans cette chambre lorsqu'il était sur le point d'être fait juge. Avant deux mois, M. Dmper devait être fait juge, ou vice-chancelier; cependant ce monsieur conduisait encore le ministère par ses conseils, ses dis-

cours et ses votes. Hier il était dans un coin de la chambre, aujourd'hui il siège parmi les ministres. Probablement qu'on lui aura intimé que s'il n'était pas bon garçon il ne serait pas fait juge (rire). Le colonel Prince finit par faire l'éloge des adjutants et députés adjutants de milice de cette province, quoiqu'il eût préféré voir Sir Allan MacNab à la tête de ce département.

M. McDonald (Dundas), dit qu'il vota pour la première partie de la motion, mais qu'il ne peut voter pour la seconde, parcequ'il avait à la main une lettre de sir Allan MacNab au colonel MacDonell qui le convainquait que l'hon. orateur n'avait pas accepté la place d'adjutant-général à la condition que le col. Cameron serait son député. M. McDonald de Dundas lut ensuite deux lettres, la première du col. MacDonell informant sir Allan MacNab qu'il serait heureux de servir sous lui comme député, la seconde de sir Allan MacNab au col. MacDonell l'informant qu'il ne pouvait faire aucune promesse.

M. Smith fit motion en amendement à la motion de M. Baldwin : « Que la chambre ayant entendu le témoignage relativement à l'offre de la place d'adjutant-général à sir Allan MacNab, est d'opinion qu'il n'a pas accepté l'offre, et qu'en conséquence son siège n'est pas devenu vacant. »

Il y eut quelque débat sur cet amendement. M. Cauchon fit remarquer qu'il serait convenable d'entrer la motion de M. Baldwin dans le journal de la chambre comme adoptée par l'assemblée, afin qu'on pût par la suite s'en servir comme d'un précédent pour se guider dans des cas analogues.

La division sur l'amendement fut de 38 contre 36.

Pour : — MM. Boulton, Brooks, Cameron (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyon, Macdonald (Kingston), Macdonell (Dundas), M'Connell, Moffatt, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood, Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods. — 38.

Contre : — MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Desautour, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchère, John, Lacoste, LaFontaine, Lanier, LaTerrière, Laurin, LeMoine, Leslie, Macdonell (Glengary), Macdonell (Stormont), Merritt, Morin, Nelson, Powell, Price, Prince, Rousseau, Smith (Wentworth), Thomson, Watts. — 36.

La motion telle qu'amendée ayant été mise aux voix fut remportée presque à l'unanimité, M. Aylwin ayant voté seul contre.

Autres affaires.

M. Cauchon fait motion que l'orateur de la chambre soit prié d'émaner un writ pour l'élection d'un nouveau membre pour représenter le comté de Dorchester, à la place de M. Taschereau fait juge de circuit. Cette motion est emportée.

M. Cauchon fait aussi motion qu'un writ soit émané pour l'élection d'un nouveau membre pour la ville de London en remplacement de M. Draper qui a résigné. Le parti ministériel s'oppose à cette motion. L'orateur dit qu'il prendra la chose en considération.

M. Duggan donne avis qu'il fera motion lundi prochain qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de donner copie de toutes les communications qui ont eu lieu entre l'Exécutif et les Messieurs d'origine Canadienne-Française, faites en vue d'obtenir la coopération de ces derniers dans le gouvernement du pays.

L'hon. M. Morin présente une pétition de la part de M. Guillet, M. P. P., exposant que l'administration des biens des jésuites dont il est un des agents, ayant été récemment mise sous le contrôle du bureau des terres, il pense que son siège de membre est devenu vacant, et prie la chambre d'accepter sa résignation en conséquence. La pétition a été déposée sur la table.

A une question faite par M. Baldwin, sir Allan MacNab répondit qu'il n'était absent de la province l'année dernière depuis le 3 juillet jusqu'au 30 novembre.

M. le Solliciteur-Général Cameron, M. Laurin, et M. Christie introduisent différents bills. L'orateur lut ensuite le discours du trône, et M. Cayley fit motion que la réponse fut adoptée par la chambre mercredi prochain.

A minuit la chambre s'ajourna à lundi prochain, à 3 heures P. M.

PROCÈS DU CONSEIL LÉGISLATIF. — Le gouvernement est bien décidé à avoir la majorité dans le conseil législatif; les dernières nominations le prouvent; on ne doit y appeler désormais que des tories pur sang.

L'honorable chambre haute a passé sa réponse au discours du trône vendredi soir après un débat de quelques heures, dans lequel, notwithstanding les meilleures dispositions du monde, le ministère aux dévues a reçu beaucoup de blâme et de reproches mérités. L'honorable M. Ferguson fit une verte censure de toutes les fautes de l'administration depuis trois ans, se plaignit de la convocation des chambres à une époque aussi peu convenable et du silence du discours du trône sur l'état politique du pays etc. L'hon. M. Irving se joignit à M. Ferguson et déclara qu'un ministère aussi frauduleux et corrompu ne pouvait posséder la confiance du pays. L'honorable M. Neilson exprima l'opinion que le ministère ne pourrait gouverner le Canada sans la coopération des Canadiens-Français, et que les membres actuels du cabinet étaient loin d'être les gens les plus propres et les plus capables de conduire les affaires. Il y avait mille personnes dans le pays plus capables qu'eux. Le côté ministériel ne répondit rien à ces justes récriminations de la minorité. M. Morin cependant fit une sortie indécente contre Mes-

sieurs Ferguson et Irving et répondit par des personnalités et des injures aux arguments de ses adversaires.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU BRITANNIA.

La malle du 19 mai apportée par le Britannia est arrivée en cette ville samedi dernier. Les nouvelles commerciales sont de la plus grande importance.

Le Liverpool Mail dit que jamais dans aucun mois de mai la récolte n'eut une plus belle apparence; on a tout lieu de croire qu'elle sera abondante et qu'elle réparera les désastres de la famine.

Le ministère whig a été un peu malheureux dans ses principales mesures en Parlement. La loi des pauvres d'Irlande a perdu les élanes qui faisaient sa force.

En France un changement partiel du ministère a eu lieu. M. Lacave-Laplagne ministre des finances, M. Moline St-Yon, ministre de la Guerre, M. DeMaekou ministre de la Marine ont été remplacés par M. le duc de Montebello lieutenant général Trezel et M. Jayr.

Il y a un changement radical dans le ministère en Portugal. La Reine a accepté les termes d'arrangement proposés par le gouvernement anglais.

ANGLETERRE.— Il est aujourd'hui certain que le parlement britannique sera dissous d'ici à un mois au plus tard; la décision en a été prise dans un conseil de cabinet tenu vendredi de la semaine dernière au Foreign-Office.

Lord John Russell a déclaré péremptoirement qu'il ne pouvait accepter le bill avec les mutilations que la chambre haute y fait subir, et la chambre des communes parait disposée à le seconder.

Un nouvel acte de Pie IX donne en ce moment au peuple romain, un nouveau sujet d'espérance; il ne s'agit rien moins que de réunir à Rome des représentants des diverses provinces, chargés de discuter avec le gouvernement des affaires administratives, et de l'aider dans les mesures à prendre pour l'amélioration du sort des populations.

Cet acte, outre qu'il est un acheminement vers de véritables institutions représentatives, promet, dès à présent, aux Etats romains, une bonne administration provinciale. Aussi la circulation du cardinal Gizzi a-t-elle excité un enthousiasme extraordinaire.

Des démonstrations semblables se préparaient dans toutes les villes des Etats romains. On écrit de Bologne, le 25 avril: "On assure que Pie IX a adopté et sanctionné, le 22 au soir, la mesure relative à l'institution d'une garde nationale pour tout l'Etat."

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Enfin, le public est en possession de tous les détails de la question de l'orateur, et certes ces détails et la conduite du ministère dans toute l'affaire lui font bien peu honneur. La Gazette de Montréal a belle grâce de chanter victoire, quand les amis même du cabinet rougissent de lui, déclarent qu'il a commis une grosse bêtise et quand on sait parfaitement bien que l'immaculé M. Draper a donné son opinion que le siège de sir Allan McNab était vacant. Il n'y a aucun doute que sans l'appui que l'opposition a donné à l'orateur, son siège eût été déclaré vacant. C'était l'intention de l'administration; on peut donc considérer le résultat de la séance de vendredi dernier comme une honteuse défaite pour le cabinet.

Nous avons admiré durant toute la séance le tact profond et l'habileté de M. Baldwin, qui a si bien su tirer parti de toutes les circonstances de cette affaire, et de l'autre côté on ne pouvait s'empêcher de sourire de pitié en voyant la résistance des ministres à faire connaître la vérité. Suivant les énergiques expressions du Transcript; le plaidoyer d'irrégularité des procédés qu'offrit le ministère ne pouvait couvrir la bassesse de sa conduite à refuser les explications qu'il était en son pouvoir de donner. Pourquoi faire du mystère d'une affaire qui après tout, était facile à éclaircir? Leurs tentatives pour empêcher l'enquête que leur propre folie avait provoquée, ont seulement rendu leur position plus ridicule encore!

Quelle triste figure a fait M. Daly vendredi soir! En vain M. Viger a cru pouvoir arrêter l'interrogatoire du Secrétaire Provincial; M. La Fontaine a fait voir au vénérable M. qu'il était comme toujours en contradiction avec lui-même et que cette fois encore sa longue expérience parlementaire était en défaut. M. Daly a été examiné et bon gré malgré la vérité a dû sortir. M. Daly sur la sellette nous faisait l'effet d'un pauvre diable accusé d'avoir volé des poules, à qui un avocat chicaneur, aurait suggéré des réponses évasives.

Le ministère a été bien battu sur la question de l'orateur, si bien battu qu'aujourd'hui il doit être assez embarrassé du siège de Simcoe que M. Robinson occupe illégalement.

La Gazette de Montréal a beau entonner un chant de triomphe et annoncer le ralliement des forces ministérielles, nous croyons que le sort du cabinet n'est rien moins que problématique. Les blunders, les gaucheries, l'ignorance, l'incapacité des membres qui le composent ne sont pas des garanties de durée et d'existence. Aussi quoiqu'on en dise, des velléités d'indépendance se manifestent au sein du parti ministériel. Plusieurs de ses membres répudient la solidarité de sa politique et se lassent des humiliations du cabinet qui retombent sur eux.

L'administration donne tout pour conserver le pouvoir, places, honneur, argent; elle gouverne par et pour ses amis, et ses amis même la condamnent! Cela n'est plus tolérable, et nous concevons parfaitement le mot échappé il y a quelque temps à M. Draper en parlant de ses collègues. Ces messieurs commencent à m'embêter.

Quel malheur de voir l'administration du pays en de telles mains! Comment un ministère ainsi composé peut-il diriger les affaires vers un but quelconque? Etre chaque jour ébranlé, disloqué, rajusté, décomposé, recomposé, vivre au jour le jour, et ne rien faire, n'est-ce pas là la vie du cabinet depuis la résignation des ex-ministres? et quelles sont les conséquences, les effets, les résultats d'un pareil état politique? Point de stabilité dans les hommes, point de stabilité dans les choses, un sable mouvant qui menace d'emporter avec lui notre prospérité, nos lois, notre fortune, notre bonheur, une horrible confusion, un gaspillage honteux de nos revenus, enfin une défiance générale et trop fondée.

LA SÉANCE D'HIER SOIR.—Un grand nombre de pétitions ont été présentées à la chambre et entre autres plusieurs demandant des amendements au bill d'éducation, par M. Laurin.

M. Cayley a demandé d'ajourner à aujourd'hui les débats sur l'adresse, afin de permettre aux ministres et à leurs amis de considérer les amendements de M. Baldwin. Accordé.

M. Duggan a demandé que les correspondances ministérielles qui ont été lues avec quelques messieurs possédant la confiance de la majorité des habitants du Bas-Canada depuis le 1er janvier 1847, fussent mises devant la chambre. M. Gowan seconde la motion.

M. La Fontaine dit qu'il était bien aise que ces correspondances fussent publiées, et suggéra que la motion fut amendée de manière à comprendre toutes les correspondances depuis la dernière session. La suggestion de M. La Fontaine fut adoptée.

M. Laurin présente un bill pour régler la profession notariale. Un autre pour rappeler les ordonnances concernant les chemins d'hiver. M. Christie présente 4 bills et la chambre s'ajourne.

NOUVELLES LOCALES.

Arrivée d'émigrants.—Les steamers Québec, Queen et Rowland Hill sont arrivés au port hier directement de la Grosse-Isle. Le Québec avait 1000 passagers, la Queen 850 et le Rowland Hill 490, formant en tout 2320, tous d'Irlande.

Les nouvelles de la Grosse-Isle annoncent beaucoup de maladie. Une commission composée des Drs. Campbell, Painchaud et McDonnell de Montréal a été envoyée pour s'enquérir, etc.

Le nombre des émigrants arrivés en cette ville est de 6,000 dont 3,500 sont arrivés aux sheds et 2,500 sont partis. Il y a bien peu de cas de maladie à Montréal et il reste 150 émigrés aux sheds.

LA FÊTE-DIEU A MONTRÉAL.— Cette belle fête du culte catholique a eu lieu cette année avec une pompe et un éclat inaccoutumés. Le temps était magnifique. L'imposante procession a défilé par les rues Notre Dame et St. Paul à travers une double haie d'arbres verts, de drapeaux, de croisées ornées de fleurs, festonnées de guirlandes où se pressaient des visages épanouis de joie et de bonheur à la vue des éblouissantes cérémonies de notre religion. La foule pieuse et recueillie qui suivait le St. Sacrement prouvait la foi vive du peuple pour le culte et les vieux usages de ses pères. Tandis que la procession de la ville avait lieu, une autre circulait aux environs de l'Eglise St. Jacques non moins brillante et pompeuse.

Parmi les passagers du Britannia se trouvaient la très-honorable comtesse d'Elgin, accompagnée de son frère et de sa sœur, lord Durham et lady Louise Lambton. Les nobles voyageurs sont arrivés à Montréal samedi soir. Lord Elgin et le col. Bruce sont allés au devant d'eux jusqu'à Laprairie. Lord Mark Kerr les accompagnait depuis Halifax.

Le Journal de Québec nous dit que M. le comte de Charbonnel continue d'évangéliser avec le plus grand succès la nombreuse population de St. Roch. Il y a toujours foule pour entendre l'éloquent prédicateur.

Le band de 52e. jouera jusqu'à nouvel ordre sur le Champ-de-Mars tous les mardis de 4 1/2 à 6 heures P. M.

Le nombre des vaisseaux arrivés à Québec samedi était de 259; l'année dernière à pareille époque 446.

Nous appelons l'attention de nos compatriotes sur l'annonce de M. L. P. Boivin. Ce monsieur a fondé une maison Canadienne de Bijouterie et d'Horlogerie, bien digne du patronage et de la faveur publique. Le fini des ouvrages de cet établissement, l'attention et la droiture du propriétaire a bien servi les chalandis, la certitude d'avoir des objets garantis et tels qu'annoncés, a déjà assuré à M. Boivin une belle popularité.

L'assortiment du printemps est magnifique, nous l'avons visité et nous invitons ceux qui veulent se procurer des bijoux nouveaux et élégants d'y passer.

MYSTÉRIEUX.—Samedi dernier, en déménageant une maison de cette ville, on a trouvé dans le grenier le cadavre décomposé d'un enfant nouveau-né, qui paraissait y avoir été abandonné au moment de sa naissance. La police est à la recherche des auteurs de ce crime supposé. Canadien.

Au dernier voyage du John Munn, descendant de Montréal samedi dans la nuit, tandis qu'il passait le lac St. Pierre, on découvrit qu'une cloison qui sépare les cabines privées d'une des chaudières était en feu. On parvint bientôt, à force d'activité, d'arrêter les progrès de l'incendie et les dommages se bornent heureusement à la destruction des boiseries de quelques chambres. Idem.

NAUFRAGES.—Le registre de la bourse contient ce qui suit:—

Nous apprenons de W. Stevenson écuyer, qui est arrivé ce matin d'Halifax que le Miracle, se rendant de Liverpool à Québec, avec des passagers, se perdit sur les Isles de la Magdeleine vers le 26 mai et que 60 de ses passagers se sont noyés en débarquant et que le reste est arrivé à Pictou, malade et dans le dernier état de détresse.

Le Zenobia avec 179 passagers pour Québec a été naufragé à Menadieu vers le 26 mai. Un autre navire, de Sundeland, avec des marchandises et du charbon, s'est perdu, vers la même époque sur les Isles Scattered.

La farine et le pain viennent encore d'être renchérissés à Québec. On ne sait point où s'arrêtera cette hausse causée, pensons-nous, beaucoup plus par l'avidité des spéculateurs que par la rareté réelle des subsistances. Il est grandement temps que les citoyens de notre ville et des autres localités du pays se rassemblent afin de prendre des mesures pour démontrer à l'exécutif la nécessité de mettre un embargo sur les céréales. Au moment où les gouvernements de tous les pays s'occupent des moyens de protéger leurs populations, il faut espérer que le nôtre, quelque préoccupé qu'il soit de son propre bien être, voudra songer aussi à l'existence du peuple sur lequel il a la mission de veiller.—Idem.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Entrée des américains à Puebla.

Le steamer Palmetto est arrivé à la Nouvelle-Orléans le 27 mai, apportant des avis de Vera Cruz jusqu'au 22 et de Jalapa jusqu'au 21 du même mois.

Le général Worth est enfin entré à Puebla dans la soirée du 15, suivant les uns, du 18, suivant les autres. Un parti de lanciers a fait en avant de la ville un simulacre de résistance, dans lequel les américains ont eu trois tués et sept blessés. Santa Anna, lui-même, se trouvait dans la ville, occupé à réunir des provisions, avec une force évaluée de quinze cents à dix mille hommes, mais il s'est replié sans même tenter de disputer le passage, et l'avant-garde américaine, forte seulement de 3,500 hommes, a pris paisiblement possession de cette facile conquête. Les habitants ont paru accueillir l'ennemi sans répugnance; cependant, plusieurs meurtres isolés ont été commis depuis lors.

Les nouvelles de Mexico reçues par cette arrivée n'ont rien de bien positif. L'élection présidentielle devait prononcer entre les trois candidats principaux, qui étaient Santa-Anna, Ellioraga et Herrera. Des bruits sans origine avérée, mais généralement acceptés à Jalapa, assurent, aux dernières dates, que c'était l'ex-président Herrera qui l'avait emporté cette fois dans le choix de la nation. Cette nouvelle, si elle se

confirme, est d'un heureux augure, car une telle élection serait le triomphe du parti de la paix. La voix publique ajoutait, du reste, que le premier acte d'Herrera avait été de déclarer qu'il allait entrer sur-le-champ en négociations avec les Américains, attendu que c'était le seul moyen de sauver la capitale, dans laquelle ils entraient indubitablement si l'on s'obstinait à poursuivre la guerre. Certes, Herrera serait mieux venu que personne à faire des ouvertures aux Etats-Unis, car c'est à son amour de la paix qu'il a dû naguère sa chute du siège présidentiel. Mais il restera à savoir si Santa-Anna, qui supportait impatiemment, dit-on l'autorité du substitut Anaya, abandonnerait la partie et laisserait à son successeur la liberté d'action et le pouvoir nécessaires pour réaliser ses intentions pacifiques.

Courrier des E.U.

Bulletin Commercial.

Liverpool, 19 mai, 1847. Le prix des grains et de la farine est extra ordinaire, quoiqu'il paraisse que les spéculateurs en aient une grande quantité en main. La fleur américaine est de 45s à 50s par 196 livres. Le 18 mai, la fine fleur du Canada était à 48s 6d le baril; et la farine commune se vendait 42s à 45s. Le blé rouge du Canada était à 13s 6d et 14s; le blé blanc à 14s et 14s 6d. L'avoine était à 6s 2d et 6s 6d par 45 livres; et l'orge à 8s 6d par 60 livres. Montréal, 8 juin, 1847.

Farines.—Depuis l'arrivée de la malle, il y a eu des ventes de fine de 42s 6d à 43s 9d sur la place et de superfine à 45s pour arriver.

Blés le middling du H. C. a été vendu de 8s 4d à 8s 6d par 60 lbs. Les lots de beaux blés se vendent encore plus cher.

Prix courant des produits.

POTASSE.—Droit provincial 1 par cent. Pots, par cvt. 28s. Perlasse, do. 28s à 28s 6d.

FLEUR.—Droit provincial 0d, imp. 2s. Superfine du Canada 45s. do fine 42s 6d à 43s 9d. Farine d'avoine 44s.

GRAINS.—Droit provincial 2s par 196 lbs. Blé, H. C. mid. 60 lbs 2s 6d. Pois, par minot 6s à 6s 3d.

Mariages.

A l'Assomption, le 7 du courant, par Messire Marsolais, Norbert Chamberland, écuyer, médecin de la paroisse du St. Esprit, à Demoiselle Luce Lemire Marsolais, du village de l'Assomption.

BATISSE DE PRESBYTERE.

Les syndics élus, pour la construction d'un PRESBYTERE, et ses dépendances à la Pointe-Claire, donnent avis qu'ils recevront jusqu'au 18 JUIN courant, des propositions à ce sujet.

Les personnes désirant entreprendre, pourront prendre communication du plan et du devis des ouvrages en l'étude de M. VALOIS, Notaire du lieu. Pointe-Claire, 7 Juin, 1847. 3.

BIJOUTERIE NOUVELLE. N° 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, N° 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

- MONTRES ET HORLOGERIE. Montres de dames (maillées en or, couvertes. Do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte, Lever et Lepine. Montres d'argent levier à ancre, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressort américaines et de Bureau. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, BIJOUTERIE. EPINGLETTES, EPINGLES BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES,

- Epingle pour messieurs. Loquets, Coeurs et Croix en or, Ornaments de cou, Chaines d'or, Chaines-Gardes, Cachets pour montres, Chaines d'acier, en sautoir dit, à Braguette, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en or et acier, Chaines et Clefs à Montres, d'argent et d'or anglaises et françaises, Boutons d'or et émaillés pour chemises, Anneaux de mariage et tous autres articles de bijouterie importés. Colliers de jais, Lunettes montées en or ou en argent et en argent plati, Lorgnette simple et double montées en or ou en platé, en acier, en émail, Verres et Lunettes de spectacle de toutes sortes avec boîtes etc., Tabatières en argent, Cuillers et Fourchettes d'argent toutes faites ou faite sur commande, Houliers platés, Gouffres-Garages, Couverts de plats et toutes espèces d'articles de table. Candeliers, Cabarets, Mouchettes et Coupes d'argent et platé, Gobelets pour enfants, Cuillers et Fourchettes platé en argent d'Allemagne, Couteaux et Fourchettes d'acier, Couteaux à manche blancs d'ivoire, à la douzaine, dito à manche d'écaillé ou de bois, Canifs et Ciseaux, Rasoirs de la meilleure qualité, straps à Rasoirs, Savon et Brosses à barbe. Fusils de chasse à un et deux coups, Pistolets à cylindre, etc. etc. Flaques à poudre, ceintures à plomb et une variété de caps à percussion.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LAQUES COMPAGNONS,

Ecritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, bécites à montures d'écailles, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètre, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poches, —ET ENCORE— UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, Etc., Etc. Montréal, 8 juin, 1847.

BEAUPRE & FRÈRES

No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants kid français, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à pantalon et veste, etc.—Aussi, BOUTONS A VESTE AVEC CASTER ET FEUILLE D'ERABLE. Montréal, 24 mai 1847.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir, directement de PARIS, un nouvel assortiment de CHAPEAUX FRANÇAIS. Prix: 25 à 30 chelins. Rue St. Vincent, No. 3. — 21 mai. E. R. FABRE & CIE.

BRASSERIE PIGEON. LES Soussignés étant obligés de se tenir souvent à leurs vœux du pied du courant où se trouve leur bière d'être, informent respectueusement les personnes qui désirent leur transmettre des ordres, qu'elles doivent les adresser au Bureau de Poste où leurs vendeurs passent régulièrement tous les jours. PIGEON, DORAY et SAUVAGEAU. Montréal, 5 Juin, 1847. 3i.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE DE E. R. FABRE & CIE.

UNE TÊTE

D'ANATOMIE CHIRURGICALE, EN CUIR REPOUSSÉ. Publiée par M.M. les Drs. Carteau et Chaillon. CETTE TÊTE est peinte d'après nature avec beaucoup de soin et fixée sur une planchette légère, etc. PRIX, 23. Rue St. Vincent, no. 3, 4 juin, 1847.

UN NOUVEL ASSORTIMENT DE PARFUMERIES FRANÇAISES,

CONSISTANT EN EAU de Cologne, 1re qualité, Eau de Lavande ambrée, Eau de Fleur d'Oranger, Odontine de Pelletier, Elixir odontalgique de Pelletier, Poudre à dent, pommades, huile pour cheveux, Crème d'amandes amères pour la barbe, Extraits d'odeurs pour les mouchoirs, Savons do. etc. etc. —AUSI— Brosses à dent, brosses à cheveux, brosses à habits. —DE PLUS— Quelques douzaines de Guêtres françaises, prix, 8s. 9d. Chapeaux de soie français à forme basse et large bord. PRIX, 25s. 4 juin, 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES soussignés expédieront par les steamers du 15 juin, 1er et 15 juillet, des Commandes pour la France, et comme par le passé ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier, pour Livres, gravures, cartes géographiques, globes, musique, instruments de chirurgie, de mathématiques, et de toutes autres marchandises françaises. Les articles demandés par le prochain steamer, 15 juin, seront reçus en septembre. E. R. FABRE & CIE. 4 juin 1847.

FROMAGE DE BRUYÈRE,

QUELQUES meules seulement de fromage de Gruyère. Prix, 1s. 3d. par livre. A vendre par E. R. FABRE & CIE. 4 juin, 1847.

PARFUMERIE, ARTICLES DE FANTAISIE.

CHAPEAUX DE PAILLE, ARTICLES DE FANTAISIE.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON,

ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromanga, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix de manufacturier.

Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX. Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros. UN SEUL PRIX DEMANDE.

No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne. 1er juin 1847.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hotel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vu le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire DE GRANDES AMELIORATIONS à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur charges seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de mieux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varennes, 1er juin, 1847.

A VENDRE A CE BUREAU. LA CINQUIEME LIVRAISON DE L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE, POUR 1847.

SOMMAIRE DE CETTE LIVRAISON.

Ma Gentille Hirondelle, (Poésie Canadienne), par UN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS.—Morale et Philosophie pour les femmes et la société d'aujourd'hui, par DE LA ROCHEFOUCAULD-DOUBEAUVILLE.—Le Château de St. James, par MOLÉ GENTILHOMME.—Les Régistres trouvés à la Bastille, par MAURICE ALHOY et LOUIS LURINE.—L'avant-garde de Christophe Colomb, par MICHEL CHEVALIER.—Une vengeance de Richelieu, par CHARLES EXPILLY.—La Revue du mois de mai, par L. O. L.—MUSIQUE: Brise du soir, (Mélodie), paroles de M. ROBERT, musique de M. TOURNEUR.—La Reine du bal, (Polka), par Mlle. AGLAË MASSON. Prix:—Trente sous.

TRAVAUX DU HAVRE.

AVIS est par le présent donné que les COMMISSAIRES du HAVRE permettront à toutes personnes qui en auront besoin de prendre gratis des gravés, &c. tirés par la machine à Drager vis-à-vis le marché Bonsecours.

Par ordre de JONH T. BADGLEY, Secrétaire, Bureau des Commissaires du Havre, Montréal, 1 juin 1847.

SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA. PLACE JACQUES CARTIER.

Le Public est respectueusement informé que le nouvel établissement susdit sera ouvert pour sa réception, MERCREDI SOIR 2 JUIN 1847, où l'on représentera le spectacle d'un BEAU PANORAMA MOUVANT, représentant la ville de Moscou, au temps de son invasion par Napoléon et sa Grande Armée en 1812. Outre cela, on introduira le spectacle d'un CAROUSEL SPLENDIDE, aussi un GRAND COSMORAMA, dans une chambre adjointe qui sera éclairée une heure avant le lever du rideau dans la salle. Prix d'admission:—Premier Cercle, 2s. 6d. Cercle de famille, 1s. 3d., enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le spectacle commencera à 8 heures.

N.-B. Comme le propriétaire a intention de donner une suite de spectacles variés et amusants, durant les mois de l'été seulement.—Des chanteurs, lecteurs, et autres personnes possédant des talens publics recevront un encouragement libéral, en s'adressant à P. L. ZAJONCZEK, Propriétaire.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

PEAUX FRAICHES de l'Amérique du Sud, Cuir à Semelle de la Tannerie de St. Pie et ausres. Cuir à Empêignes, do do sur grain, Cuir à Harnais, à Collier, à Porte-Manteaux, Peaux de Veau du Canada de France et de l'Amérique, Prunelle, doublure, bordure, Maroquin, imitation de Bazane, etc., etc. A. F. SABINE, Rue St. François-Xavier. 1er juin.

AVIS.

Le Soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis d'ouvrir un MAGASIN DE COMMISSION ET D'ENCAN, prend la liberté d'informer le public en général qu'il a loué les Chambres ci-devant occupées par MM. James Connell et cie., pour leurs magasins en gros, presque vis-à-vis l'Eglise Anglaise. Entrée par le porche entre les magasins occupés par MM. GARIEPY & SNYDER, et MM. PELLANT & BERNARD. Il sera prêt à recevoir toutes sortes de Marchandises, épicerie &c., en consignation, le et après le 15 courant. Pour ceux qui seront disposés à lui confier des consignations, le Soussigné prend la liberté de déclarer qu'il n'obligera aucun soin pour favoriser leurs intérêts, et il espère que, vu sa longue expérience et ses connaissances dans les affaires, il aura une partie du patronage public. Il fera aillens des ventes de toutes sortes aux meilleurs termes possibles. LEWIS J. HARKIN.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 31 Grande Rue Saint Jacques.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON :

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président. H. Mulbolland, John E. Mills. L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires roquerant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

Montréal, 7 mai, 1847.

EXTRAIT.

MONTANT dû aux dépositaires le 31 mars 1847, £29350 3 9

Montant déposé ce mois, £8903 6 0

Balance du aux dépositaires ce jour, £35038 19 1

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel. 7 mai.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES,

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir :

Table with columns for DE MONTRÉAL and DE CHAMBLY, listing departure times and agents.

AGENTS: Sorel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chambly, J. O. BUNKER.

LAC CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE, PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, JEUDES, SAMEDIS, les LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, A CINQ HEURES A. M. DÉJEUNER A BORD. PASSAGE-TRE PASTRE. Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les États, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paye rien pour voir. 13 oct.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ. UNE superbe MAISON en bois, à deux étages, lambrissée et peinte, située dans le faubourg de Québec, Rue St. Nicolas Tolentin; cette maison est en bon ordre et est louée £30. Le terrain en dépendant est de 40 sur 70 pieds. Pour les conditions s'adresser au soussigné. J. A. LABADIE, N. P. 7 mai.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



No. 122, RUE ST. PAUL.

No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à Pennington un vaste Magasin de lui des Effets et des Hardes à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement bas, et un choix considérable de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellente étoffe et à la portée de toutes les fortunes.—AVIS AUX AMATEURS DU BON MARCHÉ.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items and their prices, such as 500 Surtouts, 200 Gilets, etc.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing custom-made clothing items and their prices, such as Habit de Drap superfin, Do. Dor Frock, etc.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis. Habillements d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s. à 20s. M. L. P. reçoit par les premiers arrivages, un grand assortiment d'Effets et de Marchandises Seches de toutes sortes, Draps, Soieries, Casimiers, Docksins, Satins, Gants, Toiles, Cola, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c.

IS POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Premiere Importation de la Saison. J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES d'ETE d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode, de MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT EN MOUSSELINE DE LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES de Barège de Satin rayé, COLLETS en Mousseline brodée, CHEMISSETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleur manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, DENTELLES, FRANPE, BOUTONS, etc. etc. Montréal, 7 mai, 1847.

5,000 PIECES de TAPISSERIES, A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai. Ls. PLAMONDON.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. BABBARRE, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHE A FOIN, 4000 verges de Tapis FLEURIS à l'HUILE, De Patrons magnifiques et variés pour Salons, Passages et Escaliers Meubles, &c.—7 Mai aussi pour Couvertures de Tables, Pianos &c. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capotes

ANCIEN Etablissement de CHAPEAUX de LONDRES. MAISON de Chapellerie DE LONDRES. Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Seaton et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame. 4 mai 1847. ANDREW HAYES.

A. & T. L'ESPERANCE, RUE ST. PAUL, NO. 73 & 82, PLACE JACQUES CARTIER, NO. 73 & 82. Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soieries, Subans, Toiles, Lainages et Catonades en grandes variétés. AUSSI CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardes à ordre pour lesquels ils gardent les premiers ouvriers. A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduité aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation des mêmes faveurs.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steamer de ce matiu, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, reus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig. Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.